Jean-paul OLLIVIER

18 rue de la vicomté

22240 FREHEL

10/04/2013

## CONTRIBUTION au débat public sur le PROJET EOLIEN de la baie de Saint BRIEUC

Cheuman = MATIGNON le colon/2013

Un des aspects du vaste projet de création du parc éolien concerne l'utilisation des zones portuaires, tant pour la construction des éléments constitutifs du parc que pour la fabrication de la sous station électrique, et enfin la maintenance ;

S'agissant du port de maintenance, trois ports ont été retenus par AILES MARINES : ST QUAY, ERQUY et SAINT CAST ;

Les trois critères qui ont présidé au 1<sup>er</sup> choix sont, selon le dossier de présentation :

- -la distance avec le parc éolien,
- -l'accessibilité terrestre,
- -l'aptitude à recevoir des éléments connexes ( quais et batiments) ;

Sans nier l'intérêt de ces trois sites, ils présentent quelques lacunes sur les deux derniers critères.

Il me semble qu'une autre solution pourrait dès lors être examinée tout en s'inscrivant dans le calendrier qui ne prévoit l'installation des éléments constitutifs du parc qu'en 2017.

Il existe en effet sur le territoire de la commune de FREHEL, entre les agglomérations de PLEHEREL PLAGE et de SABLES D'OR LES PINS , une vaste zone actuellement occupée par les Carrières de l'OUEST qui y réalise l'extraction du grès . Cette zone qui borde le littoral maritime est déjà partiellement disponible et doit être entièrement libérée en 2022.

Mme TILLON, conseillère générale avait, dans une réunion de l'association CERCLE le 24 novembre 2010, rappelé que deux projets de réhabilitation de cette imposante carrière avaient été présentés, l'un en 1999, l'autre en 2006, tous deux à vocation touristique; après leur abandon, elle suggérait alors l'examen d'un troisième projet, d'ordre scientifique,

élaboré par la société HEMISPHERE SUB . Aucune information n'ayant été fournie sur les suites de ce projet, il parait actuellement abandonné.

Il me parait donc intéressant d'examiner l'utilisation de cet espace comme zone de maintenance du parc éolien sachant qu'au vu des critères :

- L'accessibilité terrestre est acquise par les aménagements routiers existants, avec des traversées réduites d'agglomération;
- Les quais et bâtiments peuvent être réalisés d'ici à 2017, puisque des espaces sont d'ores et déjà libérés et que des études ont été réalisées il y a plusieurs années sur la réalisation d'un port en eau profonde ( de vastes fosses marines peuvent être reliées à la mer);
- La distance avec le parc éolien est restreinte (16 km environ);

Cette perspective pourrait recueillir les avis favorables convergents de plusieurs acteurs locaux puisque :

Le président de la société PIERRE CHARRON SA, propriétaire des carrières, souhaite participer avec ses terrains à tout projet innovant et générateur de retombées pour la commune de FREHEL (cf pv de la réunion du CERCLE du 24/09/2010); Les autorités et élus locaux soulignent, dans cette même réunion, que « les carrières sont un lieu unique, ouvert sur le littoral avec autorisation préfectorale de communication avec la mer, et construit sous le niveau de la mer »;

Enfin Mme le Maire de FREHEL, considérant que les « plaisanciers ( de FREHEL) devaient stationner ici comme ils le font à ST QUAY ou ERQUY (O.F.du 04/07/2011), envisageait dans le cadre de la révision du PLU, la réalisation d'une cale à bateau, la réhabilitation du quai BARRIER, propriété de la sa PIERRE charron, et la construction d'une maison de la mer.

La réhabilitation du site des carrières de FREHEL pourrait ainsi me semble-t-il, par l'installation du site de maintenance du parc éolien, réunir les impératifs écologiques, touristiques et industriels, exigés des différents porteurs de projets.

Jean-Paul OLLIVIER